

DANS LE DOMAINE DE LA VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE



www.hevs.ch


 **Hes·so**  **VALAIS
WALLIS**

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences
Western Switzerland



SANTÉ & SOCIAL 



HEF-TS

Haute Ecole
fribourgeoise
de travail social

ENJEUX DE LA FORMATION

De nombreux professionnels¹ de la santé et du social sont régulièrement confrontés au phénomène de la violence au sein du couple. Des signes manifestes de violences sont souvent perçus mais les outils concrets d'aide leur font parfois défaut.

Une intervention adéquate implique une bonne connaissance de la dynamique particulière de la violence entre partenaires, des facteurs de risques ainsi que des conséquences possibles pour la personne victime, les enfants du couple et les personnes auteurs. Pour garantir une intervention adaptée, des outils de communications particuliers et des techniques relationnelles sont également nécessaires.

La spécificité de cette formation réside dans le fait qu'elle englobe à la fois une approche du travail avec les personnes victimes mais aussi avec celles auteurs de la violence dans les relations de couple. Ces aspects sont complétés par des notions juridiques ainsi que par une réflexion en lien avec les mesures de prévention et l'approche communautaire. Une attention particulière est accordée aux résonances que provoque le fait d'être confronté en qualité de professionnel à des situations de violence entre partenaires.

OBJECTIFS

Cette formation a pour but de permettre aux professionnels confrontés dans leur pratique à des situations de violence dans le couple d'approfondir, de renouveler et de développer leurs connaissances théoriques, leurs moyens d'intervention ainsi que leur qualification professionnelle. Les compétences acquises concernent les dimensions suivantes :

- les connaissances nécessaires à l'exercice d'activités particulières et/ou spécifiques (notamment en clinique, développement de projets de prévention) dans le domaine des violences au sein du couple;
- un positionnement professionnel et personnel face aux situations de violence entre partenaires;
- le développement d'approches interdisciplinaires et pluri-professionnelles dans le contexte de l'intervention auprès des personnes victimes et auteurs de violence au sein du couple;
- les connaissances dans l'intervention auprès des personnes victimes et auteurs de violence au sein de couples, ainsi que les enfants du couple;
- l'approfondissement et la construction des savoirs et savoirs-faire professionnels dans le domaine de la violence dans les relations de couple.

PUBLIC-CIBLE

Professionnels confrontés à la violence au sein du couple dans leur pratique professionnelle : intervenants sociaux, infirmiers, inspecteurs de police, médecins, psychologues et psychothérapeutes, enseignants, conseillers ORP, etc.

PROGRAMME MODULAIRE

Les participants ne doivent pas nécessairement suivre les modules dans l'ordre présenté ci-après. Selon leurs possibilités personnelles et professionnelles ils peuvent construire un parcours individualisé.

Les modules peuvent être suivis séparément.

¹ Pour alléger la lecture, toutes les appellations de personne sont mentionnées au masculin, mais se lisent également au féminin.

MODULE 1	Etat des connaissances 3 jours / 2 crédits
Responsable : Lucienne Gillioz, sociologue	Approche de la thématique et état des connaissances dans le domaine de la violence au sein du couple Ce module vise à replacer le phénomène de la violence au sein du couple dans une perspective historique et contextualisée. Il met en évidence les résultats de recherches scientifiques emblématiques et les modèles explicatifs pour rendre compte du phénomène. Les contenus abordés favorisent une réflexion critique sur les statistiques et études faites dans le domaine.

MODULE 2	Les aspects juridiques 3 jours / 2 crédits
Responsable : Corinne Eggs Milhit, responsable des Centres LAVI Valais	Aspects juridiques en lien avec la violence au sein du couple Ce module présente les cadres légaux auxquels les professionnels sont susceptibles de se référer dans leur pratique de terrain, notamment le droit pénal, le droit civil, la LAVI. Les participants seront amenés à identifier leur rôle dans le cadre des procédures civiles et pénales afin de mettre en place des actions professionnelles s'inscrivant dans ces différents cadres légaux. Les contenus abordés traitent également les aspects financiers et les questions déontologiques associées aux procédures, le secret professionnel / médical, le devoir de signalement dans un contexte professionnel non spécialisé ainsi que les mesures de protection.

MODULE 3	L'intervenant face à la violence 5 jours / 3 crédits
Responsable : Michèle Gigandet, intervenante Centre LAVI Genève,	L'intervenant face à la violence : postures, valeurs et résonances dans l'intervention auprès des personnes victimes et auteurs Au cours de ce module, les intervenants travaillent avec les participants sur leurs connaissances et représentations concernant la violence, le couple et la famille, le rapport à la loi, les notions de risques, les stratégies de protection et de ressourcement des professionnels. Ce module est consacré à ce que suscite, chez le professionnel, le fait d'être confronté à la violence au sein du couple, ainsi qu'aux postures et résonances personnelles de la violence au sein du couple auprès des professionnels. Les réflexions et le travail de ces journées permettent à chacun de distinguer ce qui lui appartient de ce qui concerne l'autre. L'objectif est de permettre à chaque participant de se positionner clairement par rapport à la violence.

MODULE 4	Le travail avec les personnes auteurs 5 jours / 3 crédits
Responsable : Christian Anglada, directeur ViFa, Fondation Jeunesse et Famille, Vaud	Le travail avec les personnes auteurs Ce module de cinq jours aborde la question de la dynamique du recours aux violences, les représentations et profils des personnes auteurs, ainsi que les réponses sociales et thérapeutiques développées. Dans cette optique, des modèles d'intervention au niveau romand et suisse alémanique sont présentés. Les participants thématiseront également leur rôle dans un contexte institutionnel non spécialisé lors du dépistage des violences agies et de l'orientation des personnes auteurs de violences vers le réseau spécialisé, ainsi que le travail de réseau. Le module permettra de clarifier les attentes envers le réseau d'intervention spécialisé auprès des personnes auteurs et de saisir la portée de l'aide contrainte.

MODULE 5	Le travail avec les personnes victimes 5 jours / 3 crédits
Responsable : Sylvette Mihoubi Culand, membre du bureau de la Fondation MalleyPrairie Vaud	Le travail avec les personnes victimes et les enfants du couple Ce module présente le travail avec les personnes confrontées à cette violence. Les participants se familiarisent avec des pratiques adaptées aux besoins des personnes victimes et développent des compétences professionnelles spécifiques, notamment lors du dépistage et du repérage d'une demande implicite. Le module aborde également le travail avec les personnes victimes lors d'une grossesse ou dans un contexte de migration. Une attention particulière est portée au travail avec les enfants du couple. La responsabilité des professionnels est thématisée lors de la mise en place de mesures de sécurité, de l'orientation des personnes victimes vers des services spécialisés et la collaboration qui en découle, ainsi que les limites et les enjeux de l'action professionnelle dans un contexte non spécialisé.

MODULE 6	Les mesures de prévention 4 jours / 2 crédits
Responsable : Dr. Marie-Claude Hofner, médecin associé, Unité des médecines des violences, CHUV Lausanne	Les mesures de prévention de la violence dans le couple et l'approche communautaire Au cours de ce module de quatre jours, les fondements théoriques et pratiques de la prévention de la violence sont présentés, illustrés et discutés (définition des niveaux de prévention, modèle éco-systémique, etc.) A cette occasion les participants sont sensibilisés entre autre, aux inégalités économiques, sociales et culturelles qui peuvent entraver la diffusion des messages de prévention et freiner l'accessibilité aux soins. La présentation de divers projets au niveau national illustre les niveaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire. Un accent tout particulier est mis sur le rôle des professionnels du domaine de la santé et du social, dans la prévention des violences au sein du couple.

CONDITIONS D'ADMISSION

- être en possession d'un diplôme d'une Haute école : titre de bachelor HES ou équivalent
- bénéficier d'une expérience professionnelle post diplôme d'au moins deux ans
- exercer une activité professionnelle concernée par des situations de violence entre partenaires
- obtenir l'accord écrit de votre employeur

Les personnes intéressées présentent un dossier de candidature comprenant un curriculum vitae, une copie du/des diplôme-s professionnel-s reconnu-s et une lettre de motivation.

Les personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus peuvent présenter une demande écrite argumentée. Des reconnaissances d'acquis peuvent aussi être demandées, lors de l'inscription, pour des formations antérieures obtenues dans les 3 années précédant l'inscription au CAS.

Les dossiers ainsi que le formulaire d'inscription ci-après doivent être envoyés à l'adresse suivante: HES-SO Valais Wallis, Secrétariat Institut de recherche, Agasse 5, case postale, 1950 Sion 2.

Pour toute information complémentaire: 027 606 84 50.

E-mail : info@hevs.ch. Internet: www.hevs.ch

DÉLAI D'INSCRIPTION

Le délai d'inscription est fixé **à deux mois avant le début de la formation.**

Nombre de participants : minimum 15, maximum 20 personnes.

DURÉE DE LA FORMATION

La formation est répartie sur deux ans (cf. planification annexée) et comprend 25 journées d'enseignement et environ 300 heures de travail personnel (ce temps de travail comprend la réalisation des travaux de validation). Elle s'articule autour de 6 modules correspondant à un total de 15 crédits selon la norme ECTS (European credit transfer system).

LIEU

Les cours ont en principe lieu dans les locaux de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud), Avenue de la Cour 33, 1007 Lausanne.

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Chaque module fait en principe l'objet d'une évaluation spécifique se déroulant à la fin du module. L'obtention des crédits liés à un module comprend la participation régulière aux cours et la réussite de l'évaluation.

Les participants ayant suivi régulièrement les cours (ou bénéficié de reconnaissances d'acquis), ayant réussi les évaluations et obtenu les 15 crédits ECTS obtiennent un **Certificate of Advanced Studies HES-SO dans le domaine de la violence au sein du couple.**

MODALITES PEDAGOGIQUES

Ce cycle de formation est centré sur l'acquisition des compétences professionnelles. La pédagogie associe la présentation de concepts théoriques, des pratiques professionnelles auprès de personnes victimes et auteurs ainsi que les cadres légaux dont les violences au sein du couple font l'objet. L'interdisciplinarité des intervenants et des participants constitue une ressource importante. Elle favorise une meilleure connaissance des champs professionnels amenés à intervenir lors de situations de violence au sein du couple.

Le développement et le transfert des compétences se travaillent notamment lors des travaux de groupe, des mises en situation mais également lors de la réalisation de travaux de validation.

COORDINATION ET INTERVENANTS

Cette formation est proposée en collaboration entre la HES-SO Valais et la HEF-TS Givisiez :

Susanne Lorenz, professeure à la HES-SO Valais, responsable de la formation, et Ch. Fluehmann, professeur à la HEF-TS Givisiez.

Au cours de ce CAS interviennent des professionnels du champ socio-sanitaire et judiciaire engagés dans le domaine des violences au sein du couple (juriste, sociologue, médecin, professionnels dans le domaine du travail social, etc.).

RIX

La finance d'inscription est de **Fr. 200.00**. Ce montant reste acquis quelle que soit la décision d'admission.

Le coût de la formation est de :

- **Fr. 5'500.00** le cours dans son intégralité.
- **Fr. 780.00** le module de 3 jours.
- **Fr. 1'040.00** le module de 4 jours.
- **Fr. 1'300.00** le module de 5 jours.

Le montant correspondant au cursus choisi est payable au plus tard 15 jours avant le début du cours.

Pour l'examen de leur dossier, les candidats demandeurs d'une reconnaissance d'acquis doivent s'acquitter d'une taxe supplémentaire de **Fr. 250.00**.

Coordonnées bancaires : IBAN CH79 0076 5000 E086 4377 0 / N° de compte BCV E086 4377 0-Clearing 765

INSTITUTION RESPONSABLE DE LA FORMATION

HES-SO Valais, domaine Santé-Social, Agasse 5, case postale, 1950 Sion 2.

BULLETIN D'INSCRIPTION - Délai : Deux mois avant le début de la formation

Les inscriptions sont prises en compte selon leur ordre d'arrivée.

<input type="checkbox"/> Je m'inscris au CAS dans le domaine de la violence au sein du couple dans son intégralité	Je m'inscris pour le : <input type="checkbox"/> Module 1 <input type="checkbox"/> Module 2 <input type="checkbox"/> Module 3	<input type="checkbox"/> Module 4 <input type="checkbox"/> Module 5 <input type="checkbox"/> Module 6
--	---	---

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA/Lieu :

E-Mail :

Origine :

Tél. privé :

Tél. prof. :

Fonction :

Institution :

Lieu, date :

Signature :

Annexes : lettre de motivations / curriculum vitae / copie(s) du/des diplôme(s)

À retourner, accompagné des annexes demandées, à l'adresse suivante :

HES-SO Valais

Secrétariat Institut Santé & Social

Chemin de l'Agasse 5 / CP

1950 Sion 2

CONDITIONS DE DÉSISTEMENT

- Tout désistement doit être annoncé par écrit au secrétariat.
- En cas de désistement intervenant après la confirmation de l'admission, 10 % de l'écolage reste dû.
- En cas de désistement intervenant plus de 15 jours après la confirmation de l'admission, la totalité de l'écolage est due.

S.V.P.
Affranchir

HES-SO Valais
Secrétariat Institut Santé & Social
Chemin de l'Agasse 5 / CP
1950 Sion 2